



ORPI Renaissance

5 place de la Mairie
78240 CHAMBOURCY
Tél. 01 30 06 00 19
renaissance@orpi.com
<http://www.orpi.com/renaissance>

Barème en vigueur à compter du 01 avril 2024

BARÈME D'HONORAIRES PRESTATIONS VENTES

Honoraires de négociation portant sur des immeubles à usage commercial et/ou professionnel ou d'habitation, sur les terrains et sur les commerces (cession de bail, fonds).

(T.V.A. au taux de 20 % comprise)

Honoraires à la charge acquéreur

Prix de vente T.T.C.	Pourcentage T.T.C. des honoraires maximum
De 0 € à 25.000 €	15 %
De 25.001 € à 50.000 €	13 %
De 50.001 € à 100.000 €	10 %
De 100.001 € à 200.000 €	9 %
De 200.001 € à 600.000 €	8 %
De 600.001 € à Et plus	6,5 %

BAREME D'HONORAIRES PRESTATIONS LOCATIONS

Locaux à usage d'habitation

Base de calcul pour les honoraires :

Surface habitable du bien x le prix de la zone concernée défini ci-dessous

	Part Bailleur	Part Locataire
Honoraires d'entremise et de négociation	Forfait 150 €	0 €
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail		
• <i>Zone très tendue</i>	12 €/m ²	12 €/m ²
• <i>Zone tendue</i>	10 €/m ²	10 €/m ²
• <i>Autre zone</i>	8 €/m ²	8 €/m ²
Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée	3 €/m²	3 €/m²

Locaux à usage de stationnement (box et/ou parking)

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction bail et état des lieux

3 fois le montant du loyer hors charges pour le Bailleur

3 fois le montant du loyer hors charges pour le Locataire

Locaux à usage commercial et/ou professionnel

Bail commercial et professionnel : 30 % HT du montant des loyers cumulés de la première année à la charge du locataire

N.B : La remise d'une note est obligatoire. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.